

Le MRP vous parle!

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

Nouvelle Série n° 53
MARS-AVRIL 1992
ISSN 0753-8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. — 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7^e — TÉL. 47.05.84.51

PRIX : 5 F

QUEL MODE DE SCRUTIN POUR LES PROCHAINES LEGISLATIVES ?

Les élections locales qui ont eu lieu en mars dernier (cantonales et régionales) sont fort instructives quant à la valeur des modes de scrutin : les élections cantonales, suivant une tradition bien établie, ont eu lieu au scrutin majoritaire à deux tours ; les élections régionales se sont faites à la proportionnelle intégrale. On peut donc comparer les vertus ou la nocivité de ces modes de scrutin puisque ces élections avaient lieu le même jour.

Une première remarque : un mode de scrutin n'est pas une fin en soi, comme par exemple la création de l'Europe ou la justice sociale. C'est un moyen, mais un moyen dont les conséquences politiques sont importantes. Il faut donc le bien choisir.

SOMMAIRE

Quel mode de scrutin pour les prochaines législatives.....	1
Mode de scrutin	2
Il est grand temps de redresser la justice	2
Etrange	3
Il ne faut pas oublier	3
Crise de l'homme et Nouvelle Barbarie.....	4
«Le Conseil Municipal, le Maire, les Adjoint»	5
L'organigramme du M.R.P.	5
Le Témoignage de Léo Hamon sur le M.R.P.	6 - 7 - 8
Secrétariat de l'Amicale	8
François Mitterrand et Robert Schuman	9
Louis BOUR	9
Jean COVILLE à M. le Directeur du Figaro	10
Assemblée Générale.....	11
Fondation R. Schuman	11
Son seau d'eau à la tête	12
Georges GAUTIER Hanoï au soleil de sang	12
Amis décédés	12

Un mode de scrutin doit posséder deux qualités, aussi indispensables l'une que l'autre : il doit être juste et il doit permettre de dégager une majorité de gouvernement. Rien ne sert en effet qu'un mode de scrutin soit juste si ensuite il n'est pas possible de gouverner : on aboutit à l'anarchie et à la désaffection des électeurs vis à vis des élections. C'est ainsi qu'on tue la démocratie.

Le M.R.P. a été à son origine le champion de la proportionnelle : c'était une vieille revendication, notamment des démocrates populaires, parmi lesquels notre ami Pierre Trémintin, député du Finistère, fut particulièrement actif. Et moi-même, participant à des réunions avec nos amis des «jeunesses démocrates populaires», j'ai défendu la proportionnelle.

Mais j'ai bien été obligé de reconnaître que la proportionnelle peut n'être pas satisfaisante quand elle ne permet pas de dégager une majorité. C'est ce qui s'est produit en 1950, à l'époque du tripartisme (M.R.P., socialistes, radicaux). Et il a fallu modifier le mode de scrutin pour les législatives. Ce fut la loi des «apparentements», que j'ai imaginée et que j'ai fait voter comme rapporteur de la Commission du Suffrage Universel, dont je faisais partie. Nos amis Taillade et Roques avaient eu la même idée et avaient également déposé une proposition de loi dans le même sens.

On a beaucoup «tiqué» sur les

apparentements. L'essentiel de cette loi était d'introduire un élément majoritaire dans un système proportionnel. Elle a permis aux élections de 1951 de dégager une majorité tripartite.

Le scrutin majoritaire à deux tours ne permet d'ailleurs pas toujours d'obtenir une majorité à l'Assemblée Nationale : c'est exactement la situation actuelle en France, où les socialistes n'ont qu'une majorité relative.

Alors que faire ? je pense que c'est vers un mode de scrutin mixte qu'il faut s'orienter, permettant à la fois à chaque courant politique d'une certaine importance d'être représenté et assurant une majorité permettant de gouverner.

Dans cet esprit la loi municipale, qui assure la majorité des sièges à la liste qui arrive en tête et permet aussi aux minorités d'être représentées, me paraît une formule séduisante, qu'il faudrait transposer avec les aménagements nécessaires au plan national pour les élections législatives.

Louis BOUR
ancien membre de
la Commission du
Suffrage Universel
de l'Assemblée Nationale

.....

MODE DE SCRUTIN

J' approuve pleinement l'article ci-dessus de Louis Bour.

Il est bien vrai que le mode de scrutin n'est pas un but : il n'est qu'un moyen, mais ce moyen est important puisqu'il doit permettre à la fois une représentation exacte des sentiments de la population et la possibilité de gouverner.

Je saisis cette occasion pour évoquer une expérience qui me semble instructive.

Quand j'étais président du Mouvement Européen dans la Région Parisienne, j'ai provoqué la réunion d'un colloque sur la défense européenne. Des orateurs de 5 pays y participèrent. Je leur ai adressé le compte-rendu de ce colloque et notamment au parlementaire britannique, qui m'adressa une réponse pleine d'humour et d'intérêt.

Il me dit d'abord qu'il n'était pas (comme je l'avais écrit) «député de Grande Bretagne», mais député de Birmingham.

Et il ajouta : «Jamais vous ne ferez voter les Anglais pour une liste de 81 noms, fabriquée par les partis, comme vous le faites chez vous.»

Nous avons créées en Angleterre 81 circonscriptions, qui élisent chacune un député au Parlement Européen.

Les électeurs le considèrent comme leur représentant, choisi par eux pour cette mission.

Et il n'accomplit que celle-là.

Il n'est pas, comme chez vous, maire d'une grande ville, député ou sénateur dans votre Parlement et «député européen».

De telle sorte que les députés anglais sont davantage présents à Strasbourg que les français.

J'ai répondu à ce parlementaire britannique que j'approuvais ses propos sur la nocivité du cumul, mais je lui ai fait observer que le vote majoritaire par circonscription, s'il crée un lien direct favorable entre l'électeur et l'élu, a l'inconvénient d'éliminer de la représentation une partie importante de la population, notamment celle qui vote pour le parti libéral, lequel représente près du quart des électeurs mais n'obtient que très peu d'élus en Angleterre et aucun à Strasbourg.

J'ai alors formulé la suggestion

suivante : «si l'Angleterre était divisée en 70 circonscriptions, pensez-vous que le peuple anglais accepterait que les 11 sièges restants soient attribués à ceux qui ont eu beaucoup de voix mais n'ont pas été élus».

La réponse de mon interlocuteur fut particulièrement favorable.

Il me dit : «Il est très possible de diviser l'Angleterre en 70 circonscriptions et il serait très souhaitable d'attribuer les onze sièges restants à ceux qui ont obtenu le plus de voix sans être élus».

Et il a ajouté, ce que je n'attendais pas : «ainsi l'Angleterre serait mieux représentée à Strasbourg».

Voici un bienfait de la proportionnelle proclamé précisément par un représentant du pays où le scrutin majoritaire est roi.

Peut-être pourrait-il inspirer ceux qui devront réfléchir sur le mode de scrutin en France.

Jean COVILLE

IL EST GRAND TEMPS DE REDRESSER LA JUSTICE

Ce titre ne correspond pas à ce qu'on lit tous les jours dans la presse, mais il correspond aux sentiments profonds du pays.

Avec raison les Français sont écœurés de constater que les violeurs et les assassins de la petite Céline et de bien d'autres sont assurés de ne pas subir le sort qu'ils ont infligé à leurs victimes, ce qui est déjà scandaleux, mais de plus ne sont nullement astreints à des travaux utiles à la société, comme ils l'étaient autrefois.

Ils sont confortablement installés dans des prisons, où ils reçoivent des visites, écoutent des conférences, regardent la télévision, mais ne font aucun travail.

Enfin la soit-disant «réclusion criminelle à perpétuité», qui a remplacé les «travaux forcés à perpétuité» n'est jamais «à perpétuité» : c'est une appellation mensongère, qui relève de la «crise de l'homme» dénoncée par Philippe Saint Marc dans un article que nous publions ci-après et qui montre le degré d'abaissement où est parvenue notre société du 20^{ème} siècle.

Nous y reviendrons prochainement dans ce petit journal.

Jean COVILLE

ETRANGE

En refusant tout accord avec le Front National l'opposition de droite et du centre tombe dans le piège que lui ont tendu le Président de la République et sa majorité en diabolisant le Pen alors qu'eux-mêmes sont les alliés des pires «staliniens» de la planète.

Etrange !

M. Laurent Fabius, premier secrétaire du parti et chef du «courant» qui occupe la quasi totalité du nouveau gouvernement Bérégovoy, fait alliance en Normandie avec un «stalinien» notoire, cette alliance étant scandaleusement baptisée «union des forces de progrès», au moment même où le communisme s'écroule partout dans le Monde sous le poids de ses crimes et de ses échecs.

Et dans le même temps le même Laurent Fabius dénonce son adversaire aux élections régionales, M. Ruffenacht, qui pourrait bénéficier des voix du Front National.

On comprend que les électeurs aient mauvaise opinion d'hommes

politiques qui bafouent à ce point la vérité.

Certes on ne peut approuver le chauvinisme qui se manifeste dans certains propos des hommes du Front National, mais on doit approuver le patriotisme, où qu'il se manifeste, en France ou chez nos partenaires de la Communauté Européenne, si déterminés qu'ils soient à la construire.

Pour prendre un exemple on comprend que nos voisins allemands soient tristes de voir disparaître le mark au profit de l'écu, alors que les 2 monnaies pourraient exister côte à côte et il en est de même pour le franc.

D'autre part les mêmes craintes se sont manifestées aux récentes élections françaises et allemandes devant l'afflux des étrangers d'autres races et d'autres religions.

Chez nous il n'y a pas que M. Le Pen à s'en inquiéter. C'est un problème qui mérite une vigilance attentive.

D'autres problèmes méritent une

telle vigilance et notamment le retour à certaines «valeurs traditionnelles» dans la famille et dans la société, valeurs qui sont fâcheusement en déclin.

Sur ce point l'extrême droite pourrait apporter son soutien à la droite et au centre.

Quoi qu'il en soit, tant que les socialistes seront les alliés des communistes, la droite et le centre auront le devoir d'équilibrer cette alliance par un accord avec le Front National, accord d'autant plus réalisable que M. Le Pen n'a jamais été partisan d'un mur comme celui de Berlin ni d'alliés aussi contraires à nos principes démocratiques qu'Honecker, Céausescu ou Pol Pot, alliés de M. Marchais.

Les responsables de l'opposition de droite et du centre seraient bien inspirés de s'en préoccuper pendant qu'il en est temps, sous peine de laisser le pouvoir aux socialo-staliniens de notre pays.

Jean COVILLE

IL NE FAUT PAS OUBLIER

Plutôt que de jucher Le Pen sur un piédestal d'horreur, il ne faut pas oublier que les socialistes sont les alliés des communistes et que le système communiste, en 72 ans, a accompli les plus grandes atrocités de l'histoire, plus de massacres que le régime nazi, le maximum de tyrannies, de goulags et d'exterminations.

Et ce système n'est pas encore entièrement mort, notamment chez nous.

Pol Pot et Khieu Samphan, chefs des Khmers Rouges, qui ont massacré des millions de Cambodgiens, ont toujours été reçus comme des amis au siège du Parti communiste français, place du Colonel Fabien et ils continuent à l'être actuellement.

Or qu'apprenons nous ?

Que les forces des Nations Unies, y compris françaises, qui s'efforcent de rétablir la paix dans ce pays et de reconstruire ce qui a été détruit par les communistes se heurtent aux Khmers Rouges, qui s'appliquent à poser de nouvelles mines là où elles ont été enlevées par les forces des Nations Unies.

Voilà ce que font les amis des communistes français.

Il ne faut pas l'oublier.

Jean COVILLE

CRISE DE L'HOMME ET NOUVELLE BARBARIE

article de notre ami Philippe SAINT-MARC

publié dans «*Démocratie Moderne*»

«*On ne peut pas mieux dire*»

Ce qui menace le plus dangereusement les Occidentaux, ce n'est pas la crise de l'économie mais la montée d'une «*crise de l'homme*» : la dégradation profonde, massive et croissante de son état psychique, moral et physique. De plus en plus riches dans leur «*avoir*», ils se sont dramatiquement appauvris dans leur «*être*».

Comment une société s'autodétruit.

C'est en France que la situation est la plus grave, parmi les grands pays occidentaux.

Ainsi, par rapport à l'âge d'or de la «*France tranquille*» des années 1950-1965, où la plupart des habitants étaient en paix avec la société parce qu'ils s'y sentaient intégrés et pouvaient y mener une vie conforme à leurs aspirations, les manifestations de rejet grandissent sans cesse, avec une ampleur de plus en plus alarmante.

Montée vertigineuse de la violence contre la société : 524 000 crimes et délits il y a 25 ans, 3 266 000 en 1989 ; le taux de criminalité a plus que quadruplé. Ce sont les manifestations les plus agressives de la délinquance qui ont le plus augmenté ; les vols à main armée ont décuplé et les dégradations ou les destructions de biens publics ont progressé deux fois plus vite que l'ensemble de la criminalité.

Montée aussi très rapide d'une «*fuite*» devant la société sous deux formes souvent combinées : d'une part, l'absorption de produits pour se créer artificiellement - mais temporairement et dangereusement - un environnement sécurisant et stimulant (tels que tabacs, alcool, drogue, médicaments tranquillisants), d'autre part, l'évasion par les comportements déviants comme les troubles mentaux et notamment les dépressions nerveuses, les tentatives et même les réalisations de suicide.

La consommation des médicaments psychotropes - conçus pour agir sur le système nerveux - a explosé. Par habitant, en 25 ans, l'absorption de tranquillisants a été multipliée par huit.

Pendant cette période, la consommation de tabac par habitant s'est accrue d'un tiers et dépasse maintenant 1800 cigarettes par an.

L'usage de la drogue, presque inexistant il y a 25 ans, est aujourd'hui un fléau national entraînant 50 000 inculpations par an.

Signal d'alarme plus inquiétant encore sur l'état de santé de notre société et son influence pathogène : l'explosion de la crise psychique, mesurée par trois indices. Pendant l'année 1989, 380 000 personnes ont été admises dans les hôpitaux psychiatriques - un taux triplé par rapport à 1965 et septuplé depuis 1950 ; 102 000 assurés sociaux ont été mis en congé de longue maladie pour troubles mentaux - deux fois plus qu'il y a 25 ans. 11 000 Français se sont suicidés et une centaine de milliers d'autres ont tenté de le faire.

Tragique échec d'une société qui provoque simultanément cette double croissance explosive d'une violence contre autrui et contre soi-même. Nous sommes entrés dans le monde de la peur : peur des autres qui agressent, peur de la vie jugée trop agressive.

La France «*lanterne rouge*» de l'Occident

Parmi les grands pays occidentaux - Etats-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France - quel est celui où les taux de mortalité routière, de suicide, de chômage, de consommation d'alcool et de tranquillisants sont les plus élevés et où le taux de mariage est le plus bas ? La «*douce France*» !

Sur les routes et dans ses rues, la France est deux fois plus dangereuse que ses principaux partenaires : 413 morts par million de véhicules en 1988 contre 265 en R.F.A., 257 aux Etats-Unis, 244 au Japon et 219 au Royaume-Uni.

De même pour la violence contre soi-même : le taux de suicide en 1987 était en France de 177 par million d'habitants contre 153 au Japon, 138 en R.F.A., 109 aux Etats-Unis et 66 en Grande-Bretagne.

Même situation inquiétante pour le chômage, dont le taux est durablement beaucoup plus élevé en France que dans les autres grands pays occidentaux.

La France détient même deux «*records*» mondiaux pour les consommations d'alcool et de tranquillisants. Elle consomme quatre fois plus de tranquillisants que l'Européen moyen et cinq fois plus que l'Américain. Autant de preuves d'un besoin très intense de s'évader artificiellement de sa vie.

Autre signe de la peur devant la vie et l'avenir, la France est aussi le grand pays occidental où l'on se marie le

moins : 48 mariages seulement en 1987 pour 10 000 habitants, contre 59 au Japon, 63 en R.F.A., 70 au Royaume-Uni et 99 aux Etats-Unis.

Ainsi, dans l'Occident, c'est en France que le mal de vivre est le plus aigu : lourde responsabilité pour ses dirigeants.

Demain, l'effondrement de l'Occident ?

Où allons-nous si demain les mêmes causes qui ont provoqué cet accroissement considérable de la criminalité, de la consommation de drogue, de tabac et de tranquillisants, des troubles mentaux et des suicides, continuent à sévir et entraînent la poursuite de cette course à l'abîme, en particulier pour la partie la plus fragile de la population, la jeunesse ?

Toute la société occidentale - et surtout la société française, si vulnérable et déjà atteinte - risque simultanément d'exploser dans des manifestations de violence et de se désagréger dans des réactions de fuite.

Déjà, la civilisation urbaine, dont la vocation était la rencontre de l'homme avec l'homme, se disloque à mesure que l'insécurité enferme chacun chez lui, le soir venu.

Déjà aussi le poids financier de la crise de l'homme est lourd : coût de la délinquance, des soins pour troubles mentaux, du remboursement des médicaments psychotropes, des cancers et des maladies cardio-vasculaires provoqués par l'alcool et le tabac, des accidents dus à l'alcool et aux tranquillisants.

Déjà sur le plan social et financier, nous sommes à la limite de rupture. Où allons-nous si se poursuit encore ce type de développement matérialiste qui dégrade toujours plus l'homme, si chacun est de plus en plus malade d'un environnement physique, social et idéologique de plus en plus traumatisant et si cette crise de l'homme est encore aggravée par la colère et l'angoisse montantes du chômage ?

La question la plus urgente pour demain n'est pas «*quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?*» mais «*quels enfants laisserons-nous à notre terre ?*»

Ph. S.M.

(*) *Conseiller-maître à la Cour des comptes, ancien professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, auteur de «*Progrès ou déclin de l'homme*» (Stock).*

«LE CONSEIL MUNICIPAL, LE MAIRE, LES ADJOINTS»

Best seller municipal de Jean FONTENEAU (Ed. ouvrières)

A la fois âme et éminence grise, Maître Jacques et Monsieur Joseph du siège MRP de la rue de Poissy, Jean Fonteneau fut l'actif maire de Clamart (CDS) comme l'a rappelé Robert Prigent ici-même.

Vice-Président de l'Association des maires de France, secrétaire général du Centre national d'études municipales, directeur de la revue «Communes modernes», il fut aussi ancien sénateur UCDF des Hauts-de-Seine (1976-77) et ancien député UDF de Clamart (1978-81).

A ces divers titres, notre regretté ami était particulièrement qualifié pour composer en 140 pages ce «véritable manuel», très précis, pratique quelque peu didactique destiné à initier au «mode d'emploi» des institutions municipales, aussi bien les nouveaux élus locaux que tout citoyen soucieux de mieux comprendre la gestion de sa cité : les responsabilités d'une commune, le rôle du Conseiller municipal, les finances communales, les méthodes de travail du Conseil municipal, le maire, ses adjoints, le personnel communal.

Edité dans la collection «Réalizations» (Ed. ouvrières) dirigée par A. Delapierre, ce best seller municipal qui atteint son 60e mille, périodiquement réédité, constitue le guide du parfait candidat et de l'électeur conscient.

Jean Fonteneau est également l'auteur des «Institutions politiques de la France», ouvrage paru en 1977 (Ed. ouvrières) qui traite, en une centaine de pages claires, des deux Constitutions (IV^o et V^o), des pouvoirs Exécutif- Législatif, Judiciaire, des quatre grands corps de l'Etat, avant de conclure sur l'Etat-Nation et la Démocratie.

G.V.

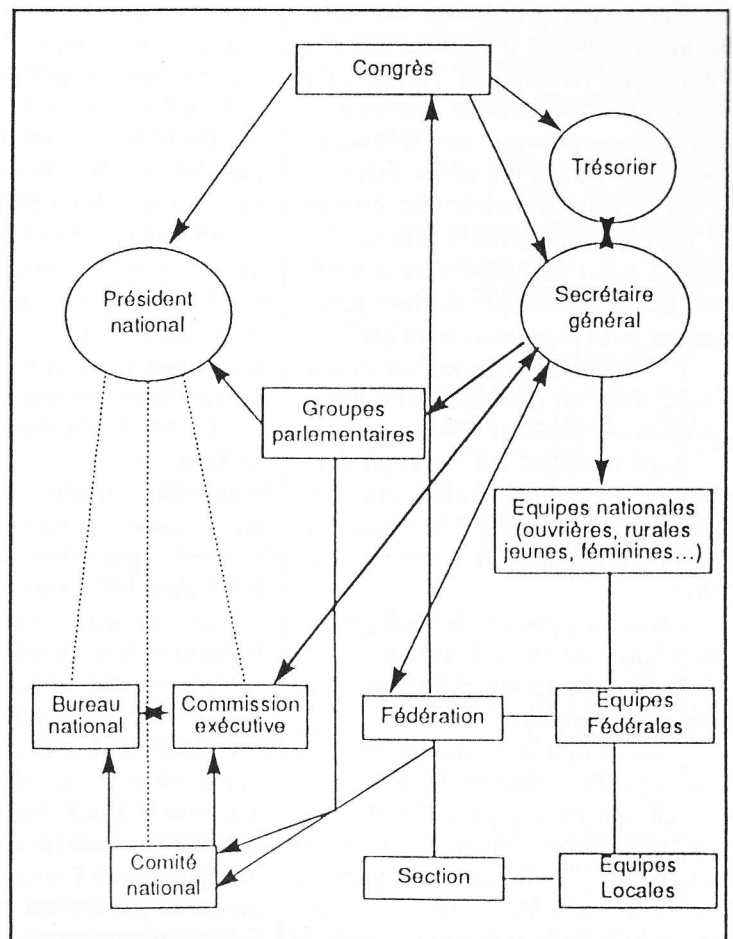
L'ORGANIGRAMME DU M.R.P.

Le MRP fut dès 1945 le premier parti politique à organiser sa direction selon une hiérarchie à quatre degrés. Il fut imité par la suite par la SFIO qui, à son tour, mit en place cité Malherbes, un édifice à quatre étages.

Le Comité national, très large et réuni tous les 2 mois, désigné par le Congrès national (annuel), élit la Commission exécutive (42 membres choisis dans un certain nombre de «collèges»).

Cette Commission exécutive, ainsi représentative de différentes formes d'activités des adhérents et militants, désigne à son tour le Bureau national (15 membres) du Mouvement.

Voici ci-dessous, selon les statuts, les rouages des organismes directeurs du MRP, fort différents de l'organisation du PCF (d'après «Méthodes de science politique», de Maurice Duvergne, PUF) :



LE TÉMOIGNAGE DE LÉO HAMON SUR LE M.R.P.

Extraits des «Mémoires» de Léo Hamon

L'Assemblée constituante adopta des réformes de structure économique. Les grandes nationalisations, celles des mines, des banques, de l'électricité, furent votées à ce moment-là par le groupe MRP, comme par les deux autres partis.

Le MRP tira une légitime fierté d'avoir tenu ses promesses même si, ce faisant, il avait pris le risque de décevoir les plus modérés dans son électorat. Il fit ainsi reconnaître par tous la force de son option pour la «république sociale».

Mon article de l'Aube et mon voyage à Colombey témoignent de mon rapprochement avec le MRP. Le PS s'était refusé à la «conjoncture travailliste» que nous avions souhaitée. Je ne voulais pas m'associer aux survivances du parti radical et de la droite, contestataire d'un tripartisme que j'approuvais. Il fallait, dès lors, ou me retirer de la vie politique, ou me rapprocher du MRP. Je choisis cette deuxième solution.

Parmi les dirigeants du MRP, beaucoup étaient d'anciens amis de Résistance (Bidault et Teitgen, par exemple). A l'Assemblée consultative, nous avons constaté nos fréquentes convergences. On me savait gré, dans ce milieu, de mon parcours de résistant, de ma capacité à tenir tête au PC, comme aussi de l'ouverture amicale que, juif et agnostique notoire, j'avais pour les préoccupations catholiques.

Pierre Corval, rédacteur en chef de l'Aube, était un camarade très proche qui accueillit plusieurs fois ma prose.

Mais l'adhésion d'un laïque à un parti volontiers dit confessionnel ne ferait-elle pas difficulté ? J'allai poser la question à quelques interlocuteurs du MRP.

- Il ne faut pas que je vous gêne ni que je sois gêné, dis-je à Bidault.

Il fut très ferme et m'assura du plaisir qu'il aurait à m'accueillir.

- Ma véritable aspiration, dis-je à Francisque Gay, alors vice-président du Conseil, qui me reçut rue Royale dans son ministère, eût été un parti travailliste, associant laïques et chrétiens. Cela n'a pu se faire, mais vous avez le droit de penser que, dans la situation de fait qui s'est créée, le MRP

est un parti confessionnel et que je n'y ai pas ma place.

Francisque Gay insista pour que je vienne :

- Nous sommes essentiellement des humanistes, me dit-il, et pour prendre un exemple précis, si un homme comme Blum avait pu manifester son désir d'entrer dans notre parti, nous en aurions été honorés et l'aurions reçu en conséquence. Pas d'objection possible en ce qui vous concerne.

Pierre-Henri Teitgen fut fougueux et catégorique. (Pendant la Résistance, on s'en souvient, nous étions presque toujours d'accord sur tout).

J'entrai ainsi au MRP et puis témoigner que l'accueil fut bien celui qui m'avait été annoncé. Au bout de quelques semaines, je fus désigné pour être candidat au Conseil de la République, élu aussi au Comité national et à la Commission exécutive, la plus haute instance du mouvement.

Pour moi, la vie publique allait continuer sans me commander aucun reniement. Le MRP recueillait un homme que son passé de résistant rendait sympathique. Ma présence en son sein attestait qu'il pouvait être autre chose qu'un parti confessionnel.

Pour beaucoup de mes amis à gauche, ce fut une défection. On raconta que je m'étais converti au catholicisme; c'était inexact, mais il y avait longtemps que je tenais pour condamnable une coupure politique commandée par des croyances religieuses. Je me conformais, en fait, à ce que j'avais toujours pensé et senti.

Le MRP m'a donc fait, dès mon arrivée en son sein, toute la place disponible, m'attribuant même des postes importants au plan national. Je n'en restai pas moins un militant de la Fédération de la Seine.

Le comité directeur de la Fédération siégeait rue de Rivoli, là où s'était installé le premier siège du mouvement, fondé à la Libération. S'y retrouvaient les élus, les militants départementaux, dont beaucoup appartenaient aux Equipes ouvrières et des représentants des Jeunes. C'est là que je connus François Sarda, futur avocat de grand talent qui devint un ami fidèle. Nous militions ensemble.

Je fus, je crois, un militant assidu.

J'avais choisi comme section de rattachement celle de la Chapelle-Goutte-d'Or, dans le XVIII^e arrondissement, sur mon secteur d'élu municipal. J'ai considéré comme un agréable devoir de répondre aux invitations des sections pour venir faire des causeries politiques. J'y trouvais des militants attentifs, rarement des grands bourgeois, souvent des ouvriers, parfois des cadres, des employés ou des contremaîtres, etc...

A aucun moment, je veux en porter témoignage, ils ne m'ont déçu. Je les trouvais souvent préoccupés par les problèmes de l'enseignement privé. J'ai essayé de les aider à les résoudre, mais jamais je n'ai trouvé, vis-à-vis de l'enseignement public, hostilité ou seulement éloignement.

Il m'est arrivé plus d'une fois de participer aux fêtes de l'école privée, comme aussi à celles de l'école laïque. Je ne me sentais jamais mal à l'aise dans l'atmosphère «para-confessionnelle», où pourtant un non-catholique aurait pu se sentir déplacé. Un anticlérical de tradition aurait sans doute choqué au sein du MRP. L'agnostique amical que j'étais s'y est toujours senti bien.

Dans la politique française, la question laïque était alors vive, plus vive et plus bruyante qu'elle ne l'est aujourd'hui. (Je peux mesurer à quel point cette affaire a perdu de son acuité.)

Si, à l'époque, le MRP n'était pas clérical, il savait que son électorat était sensible à la question de l'enseignement privé et s'efforçait par conséquent de l'aider à survivre. La tradition républicaine était, on le sait, le refus de toute subvention à l'enseignement privé, et les «laïques» tenaient à ce qu'on s'y conforme. Mais il se trouvait que les circonstances avaient changé. Les classes moyennes, dont beaucoup d'enfants allaient dans le «privé», avaient été appauvries par la guerre et n'auraient supporté que très difficilement des frais accrus de scolarisation. Les enseignants du privé, eux, se désolaient de voir leurs appointements dévalorisés.

Le MRP défendait la liberté de l'enseignement. Il rappelait l'idée sociale, sinon socialiste, selon laquelle

il n'y a pas de liberté là où le moyens matériels de son exercice ne sont pas donnés/ Une vue un peu hardie, un sens politique normal auraient dû faire comprendre à gauche qu'il y avait là une concession à faire. Il n'en fut rien. Quand furent nationalisées les houillères, leurs écoles, confiées jusque-là par le patronat à l'enseignement libre, furent laïcisées.

Le MRP, pressé par sa clientèle, inventa un système d'allocations aux familles. Le système fut pris en charge par Mme Poinso-Chapuis, député de Marseille et ministre de la Santé, une des premières femmes à occuper un poste politique important. Léon Blum disait qu'elle était «la marraine, et non la mère» du décret portant son nom, parce qu'elle l'avait signé sur demande, sans en être le véritable auteur. Le décret, signé par le président du Conseil et le ministre de la santé, n'avait pas été délibéré en Conseil.

Les députés socialistes crièrent à la déloyauté en lisant le texte dans le Journal officiel. Ces petites ruses permettaient des effets faciles à la base.

J'ai gardé le souvenir, amusé et mélancolique à la fois, d'une réunion électorale que j'étais allé faire en Haute-Saône. Un militant socialiste était venu porter la contradiction. Il reprochait au MRP ses compromissions. L'orateur local lui répondit :

- Nous n'avons, nous, qu'un seul drapeau, le tricolore !

- Et nous, si nous avons aussi le drapeau rouge, répondit le socialiste, du moins n'est-il pas taillé dans la robe d'un cardinal !

... Si les militants et même les élus étaient, pour la plupart, issus de la guerre, de la Résistance, des mouvements de jeunesse et de la Libération, quelques-uns, comptant quelques années de plus, avaient déjà un passé politique. Certains venaient de la Jeune République et avaient fait avec ce mouvement le choix du Front populaire avant la guerre. Parmi eux, le plus notoire était Maurice Schumann. Ils n'étaient pas très nombreux, leur mouvement Jeune République, étant lui-même modeste en effectifs. Néanmoins, ils tinrent, dans leur majorité, à garder leur identité et ne fusionnèrent pas avec le MRP, à cause du caractère conservateur de cette grande formation qui, selon eux, menaçait de glisser à droite. Ils avaient

des perspectives «travaillistes». Leur refus d'absorption n'était peut-être pas une bonne chose. Plus présents au sein du MRP, les militants de Jeune République auraient peut-être pu lui éviter certains dérapages.

Plus nombreux au sein du MRP étaient ceux qui avait milité dans le PDP, parti démocrate populaire, comme Bidault, Robert Lecourt, Raymond Laurent, Champetier de Ribes. On y trouvait des catholiques que le clivage laïque empêchait d'être élus à gauche, mais dont les exigences sociales et démocratiques étaient impérieuses.

En dehors de ces hommes expérimentés, issus de l'une ou de l'autre des formations sus-évoquées, un très grand nombre de parlementaires étaient entrés dans la vie publique par l'Action catholique de la jeunesse française et s'y étaient affirmés. Ce sont eux qui contribuèrent le plus à donner son visage au MRP.

Parmi eux, il y avait les «équipes ouvrières». Paul Bacon, Joseph Dumas, Fernand Bouxom, Francine Lefèvre (petite chocolatière de son état, qui devait à ses origines populaires et à sa qualité de femme une grande popularité), André Denis et quelques autres étaient des militants issus de la JOC.

Le MRP formait au Parlement le groupe qui, après le PC, comptait le plus grand nombre d'ouvriers. Ils avaient la fierté de leur origine et la volonté arrêtée de servir le milieu dont ils étaient issus. Ils étaient très attachés aux «conquêtes sociales» de la Libération, les nationalisations, et surtout à la Sécurité sociale, un système autrement hardi et complet que les lois d'assurances sociales remontant à 1930-1932. Alexandre Parodi, ministre du Travail du général de Gaulle, l'avait fait adopter et Pierre Laroque, membre du Conseil d'Etat, la géra.

Les militants des «Equipes ouvrières» étaient écoutés attentivement par l'ensemble du mouvement et plus d'un, parmi les élus, s'appuyait sur eux. Je me rappelle la joie qu'éprouva mon ami Charles d'Aragon lorsqu'il réussit à faire adopter, avec leur soutien, la disposition légale selon laquelle «la grève ne rompt pas le contrat de travail», mettant ainsi fin à une jurisprudence sévère et castratrice.

Pour ce qui me concerne, j'avais la

confiance des «Equipes ouvrières». Elles recevaient en retour mon amitié. Dans les élections, les débats, je m'appuyais sur elles tandis qu'elles trouvaient en moi un avocat toujours prêt à les soutenir. Elles se révélaient de précieuses alliées dans la défense et la promotion de ce que Jaurès appelait en son temps «la république sociale». Joseph Dumas fut un artisan actif d'un «Code de travail de l'outre-mer», qui permit aux salariés des territoires africains de bénéficier des garanties du droit du travail.

J'eus bientôt l'occasion de compter les sympathies que je pouvais rassembler au sein de ma Fédération. En 1948, quand le Conseil de la République provisoire fit place à un Conseil définitif, de nouvelles élections devaient avoir lieu et les membres cooptés devaient disparaître. La poussée du RPF réduisit considérablement la représentation municipale du MRP : quatre cooptés et trois élus de la Fédération seraient remplacés par un seul MRP.

La Fédération dut choisir le survivant : je fus celui-là. Je regrettais cependant que l'application des militants des «Equipes ouvrières» se limitât aux questions sociales. Ils furent moins attentifs à des problèmes qui allaient devenir de plus en plus prenants : les alliances politiques, l'Indochine ou la construction européenne.

Celui qui sut ne pas s'obnubiler sur le «social», Paul Bacon, fit une carrière ministérielle parfaitement méritée, poursuivie sous la Ve République, puisque le général de Gaulle en fit un ministre du Travail.

J'ajouterai une mention particulière pour un homme qui n'appartenait pas aux «Equipes ouvrières». C'était un bourgeois de formation : Robert Buron. Son ouverture d'esprit, son intérêt pour l'aspiration sociale nous rapprochèrent. Intéressé par les questions de productivité et de modernisation de l'économie, brillant analyste, il fut très vite ministre et évita le glissement à droite général qui se produisit un peu plus tard. Ministre de Mendès France, puis, après 1958, du Général, il fit sa brillante carrière au PS dont il fut un élu. Il aida toujours au sein du MRP ceux de ma tendance, avec les facilités que lui donnait sa position. Nous fûmes l'un et l'autre parmi les membres fondateurs, qui n'appartenaient pas à la

SFIO, du Mouvement démocratique et socialiste pour les Etats unis d'Europe.

Les militants du MRP avaient tous gardé des liens étroits avec la Confédération française des travailleurs chrétiens, la CFTC. Au sein de celle-ci commençait à se développer, sous l'impulsion notamment de Paul Vignaux, professeur d'université, et de quelques enseignants catholiques de l'enseignement public, groupés au sein du SGEN, une aile avancée dénommée «Reconstruction». Celle-ci finit par l'emporter au sein de la CFTC, la transforma en la déconfessionnalisant et lui fit adopter le sigle CFDT.

Une relève des générations, un rapprochement sensible avec la pensée socialiste s'amorçait ainsi. Vignaux et ses amis soulignaient le caractère laïque de leur démarche et reprochaient au MRP ses timidités sociales, ses combats pour l'enseignement privé, son côté bien-pensant. Aux «Equipes ouvrières», ils reprochaient les limites tracées par leur corporatisme.

Parmi les souvenirs de mon passage au MRP reste celui, attendri, de ses congrès. Il est devenu banal de dire qu'ils sont comme de grandes messes, et pourtant la comparaison s'impose. Il y régnait autant de ferveur que dans une église. Les militants, venus de toute la France, se retrouvaient dans ces grands vaisseaux de la ville que sont gymnases et baraquement de foire, où se tenaient les assises. Hors séance, on dînait ou déjeunait dans les mêmes restaurants, à côté des présidents, des ministres, des orateurs prestigieux avec qui s'instaurait une familiarité chère au cœur des militants.

Bidault, Teitgen, Schumann devenaient pour un moment Georges, Pierre-Henri et Maurice, et on les aimait. Les divisions, les oppositions étaient mal venues. Elles ne pouvaient que troubler le confort affectif des militants, incrédules à l'égard des querelles et rivalités de chefs que les journalistes rapportaient dans leurs colonnes.

Un homme comme Etienne Borne, professeur de philosophie de grande valeur, avec lequel j'avais en 1941 rédigé *le combat du Languedoc*, jouissait d'une grande audience au sein des congrès. Il l'obtenait en élevant le débat, non en l'abaissant. Peut-être certains avaient-ils de la peine à suivre sa dialectique, mais on aimait ses scrupules, ses déchirements, sa souffrance. Quand sa grande silhouette apparaissait à la tribune, évoquant un personnage de Zurbaran ou du Greco, et qu'il exposait de sa belle voix chaude les difficultés de notre mission, les épreuves qu'il nous faudrait surmonter pour l'accomplir, le congrès tout entier comme grandi par son discours le suivait pour s'élever à sa hauteur.

On voit, par ce que j'évoque ici, que j'ai conservé un souvenir ému et chaleureux de mon passage au MRP, malgré ce qui provoqua notre rupture en 1954. C'était un parti fervent d'honnêtes gens. Il y eut là plus d'hommes désintéressés qu'ailleurs, et très peu de brebis galeuses.

Mais ils furent assaillis trop vite par les responsabilités du pouvoir. Ils essayèrent loyalement d'y faire face, en démocrates conséquents. Plus tard, des ambitions personnelles y fleurirent comme ailleurs : on s'habitue à être ministre et on ne se sépare qu'à regret des facilités du pouvoir. Mais ces travers du gouvernement républicain, succédant aux ravages de la clandestinité, auront au moins rempli l'office historique d'installer les catholiques dans la République pour l'enrichir de leur apport spécifique.

A l'opposé des vastes rassemblements des congrès, les commissions exécutives du MRP se réunissaient environ deux fois par mois à l'Assemblée nationale, dans l'un de ses bureaux.

Nous étions quinze ou vingt personnes. Les membres du gouvernement, le président du mouvement, parfois le président du Conseil venaient s'y exprimer librement, comme entre

amis, ou supposés tels.

Ils apportaient, ce faisant, sur les événements et les problèmes de l'heure une grande franchise. On consacrait beaucoup de temps aux rapports avec les autres partis, à telle ou telle difficulté dans ces rapports, mais on évoquait aussi les grandes causes du destin national : l'état des rapports Est-Ouest, la place de la France, les rapports avec les socialistes, plus tard avec de Gaulle à la constitution du RPF, la troisième force, la construction européenne, etc....

Le tempérament de l'un ou de l'autre s'y manifestait librement, avec sa note particulière : la chaleur et l'enthousiasme d'un Maurice Schumann, l'intelligence, la finesse et parfois l'âpreté d'un Georges Bidault, la démarche lente, presque lourde par moments, souvent obstinée d'un Robert Schuman, l'analyse minutieuse et prudente d'un Robert Lecourt, l'éloquence fervente d'un Teitgen, redoutable dialecticien et débatteur émérite : son éloquence n'opérait plus, devant ce public peu nombreux et plus critique, l'entraînement irrésistible qu'elle obtenait devant les congrès. J'apprenais ce qu'était la vie d'un parti, à l'échelon le plus élevé, après l'avoir partagée à la base auprès des militants.

Le MRP avait droit, en raison du nombre de ses députés, à la grande salle Colbert de l'Assemblée nationale pour les réunions de son groupe parlementaire. Y avaient accès aussi chaque semaine les membres du Conseil de la République, ceux de la Commission exécutive, ainsi que les journalistes membres du mouvement.

«Vivre ses choix»
de Léo Hamon
préface de
Jacques Chaban-Delmas
publié chez Laffont

SECRETARIAT DE L'AMICALE
PERMANENCES

Tous les matins, sauf le samedi, de 10 à 12 heures

Après-midi : le mardi, de 15 à 17 heures

Téléphone : 47.05.84.51

François Mitterrand et Robert Schuman

A l'issue de sa visite d'Etat au Grand Duché de Luxembourg, M. François Mitterrand a tenu le 14 janvier dernier, au Centre Européen de Kirchberg, une conférence de presse au cours de laquelle un journaliste accrédité qui a bien connu les deux hommes politiques, l'a interrogé sur ses relations avec notre éminent ami Robert Schuman et en particulier sur la question du transfert des cendres au Panthéon :

QUESTION - Monsieur le Président, vous avez visité la maison natale de Monsieur Robert Schuman. Je crois que c'était dans le gouvernement de Monsieur Schuman que vous avez obtenu votre premier poste ministériel. Quelle était votre réflexion ?

LE PRESIDENT - Le deuxième poste. Je suis entré au gouvernement avec Monsieur Paul Ramadier, en janvier 1947. Avec Robert Schuman ce fut, l'année suivante. J'étais précisément Secrétaire d'Etat auprès de Robert Schuman, c'est-à-dire que j'ai travaillé directement à ses côtés.

Robert Schuman était un homme essentiellement bienveillant, ouvert à toutes discussions, extrêmement méditatif. On ne voyait jamais de

papiers sur sa table. Il réfléchissait. Au Conseil des Ministres, il avait l'esprit caustique, extrêmement sérieux, conservateur et classique sans ses opinions de politique habituelle et audacieux lorsqu'il s'agissait de dessiner les grandes lignes de politique étrangère, notamment en Europe. Je garde de sa personne un très bon souvenir. A mon avis, c'est une des personnalités les plus marquantes de la Quatrième République. D'ailleurs, je pense que l'histoire est en train de le vérifier.

C'était un cas particulier de la vie politique française, à laquelle il participait fort peu. Il était Député, il était Ministre, il a été Président du Conseil. De ce point de vue, il était en plein dedans. Mais par sa personne, son comportement, ses réflexions, ses amitiés, il vivait en dehors de la politique. C'était un homme d'une grande indépendance de pensée. Je crois qu'on a raison de célébrer son souvenir.

QUESTION - Il avait été question un moment de transférer ses cendres au Panthéon. Allusion a été faite ce matin d'ailleurs à cette éventualité. Est-ce que cette question va être relancée ?

LE PRESIDENT - Je ne le crois pas, parce que j'avais pensé à faire ce transfert pour Jean Monnet et Robert Schuman. Et les héritiers de Robert Schuman, certains de ses héritiers, y ont fait obstacle, pour diverses raisons. Il repose en terre mosellane, c'est là qu'il a vécu, c'est la terre qu'il aimait. Donc, ils n'ont pas donné leur accord.

On aurait pu peut-être forcer un peu plus les choses, mais c'est délicat, parce que c'est une famille tout à fait respectable.

Peut-être y a-t-il aussi une certaine conception mystique de sa terre.

Peut-être est-ce qu'il aurait semblé un peu étranger à sa nature, un peu froid par rapport à ses croyances spirituelles que d'aller reposer dans ce Panthéon, l'ancienne église désaffectée Sainte-Geneviève.

Peut-être tous ces éléments sont-ils intervenus, mais lui-même n'a pas été consulté à ce sujet, et pour cause. Donc, c'est l'interprétation de ses héritiers qui a prévalu et nous n'avions qu'à nous incliner devant cette volonté. Les héritiers de Jean Monnet n'ont pas eu le même comportement.

G.V.

Louis BOUR
44 rue Saint Dizier
75116 Paris

30.03.92

Chers Amis,

Un mauvais coup se prépare lors de la prochaine session parlementaire, qui débute en avril concernant la moralité publique et nos jeunes.

Une Commission mixte, (Députés, Sénateurs), est chargée de proposer un texte concernant le Projet de Loi réformant le Code Pénal, notamment pour la répression des délits et crimes contre les personnes.

Cette révision est en chantier depuis plus d'un an, et doit être prochainement terminée ; or certains articles importants comme l'article 283 seraient supprimés, ce qui serait très grave car ils constituent un élément essentiel sur lequel se fonde la Justice pour réglementer la moralité publique et poursuivre les auteurs d'infractions dans tous les domaines, presse écrite, radio, vidéo-cassette, minitel, etc...

Voici le texte de l'article 283 : « Sera puni... quiconque aura... affiché, exposé, ou projeté aux regards du public, vendu, loué... même non publiquement, offert même à titre gratuit, même non publiquement... distribué... par un moyen quelconque, tous imprimés, tous écrits, dessins, affiches, gravures, peintures, photographies, films ou clichés... tous objets ou images contraires aux bonnes mœurs ».

Si cet article 283 et d'autres disparaissaient on se trouverait totalement démuné pour s'opposer à la pollution immorale et condamner les auteurs d'infractions.

Il faut donc agir très vite dès maintenant, et pour cela écrire à votre Député en vous inspirant de la lettre de protestation ci-après :

« J'apprends que le Parlement procède à la révision du Code Pénal et que la Commission paritaire aurait rayé du projet l'article 283 et d'autres, qui permettent de réglementer la moralité publique. J'insiste pour qu'ils soient réintégrés dans le Code Pénal pour permettre un recours juridique contre les menaces actuelles de perversion morale, qui sévissent trop souvent à travers les médias. Les familles sont justement et à bon droit inquiètes de cette vague de perversion, qui menace la jeunesse.

Je vous en remercie, Monsieur le Député, et vous prie... »

Ecrire au Palais Bourbon, 126 rue de l'université 75355 Paris Cedex 07.

Merci de ce que vous ferez. Très amicalement.

Louis BOUR

Jean COVILLE
25 rue du Four
75006 Paris

Paris 2 mars 1992

Monsieur le Directeur
du Figaro

Monsieur le Directeur,

Le bon article de Monsieur Jacques Richard dans le Figaro du 29 février - 1er mars m'incite à vous adresser des articles sur l'ancienne Indochine que j'ai publiés il y a quelques années dans le petit journal de l'Amicale du M.R.P. à la suite d'une émission télévisée aussi scandaleuse que celle que dénonce avec raison M. Richard.

J'ai été administrateur en Indochine pendant 20 ans, de 1927 à 1946 et sais tout le profit que les peuples de cette région ont tiré de la présence française.

D'autre part 4 pays sur 5 : Tonkin, Annam, Cambodge et Laos étaient des protectorats et non des colonies et l'administration y était commune à tous les échelons.

Il aurait donc été aisé d'éviter la guerre en transformant ces protectorats en Etats indépendants associés à la France dans une Communauté.

Mais il aurait fallu que les hommes politiques français et notamment le premier d'entre eux : Charles de Gaulle le comprennent, ce qui n'a pas été le cas.

J'ai décrit cette période dans les articles que je vous adresse.

L'aveuglement des dirigeants français est d'autant plus étrange que l'occupation allemande en France et l'occupation japonaise en Indochine ne laissaient pas la France, à beaucoup près, dans une position dominante.

Mais nous avions la chance d'avoir à la tête des 3 pays d'Indochine : Vietnam, Cambodge et Laos, des souverains très francophiles et d'autre part la population de ces pays nous était très largement favorable.

En 1945 il fallait donc traiter avec ces 3 souverains et non avec Ho Chi Minh. Hélas ce ne fut pas le cas.

N'oublions pas qu'à l'époque une grande partie de la France, hommes politiques et intellectuels confondus, était favorable au communisme et que de Gaulle était peu favorable aux Américains, ce qui peut expliquer ce qui s'est produit.

Cela peut expliquer notamment qu'au retour de Yalta de Gaulle ait refusé de recevoir Franklin Roosevelt de passage à Alger.

Or Franklin Roosevelt était porteur d'un document par lequel les Etats Unis offraient leur aide à la France pour résoudre son problème colonial.

Par contre il n'y avait aucun doute qu'Ho Chi Minh était l'homme des Russes.

J'ai eu connaissance de son existence dès 1931. J'étais à l'époque au Cabinet du Gouvernement Général de l'Indochine et ai vu que des mesures avaient été prises pour empêcher son entrée en Indochine.

Son nom véritable était Nguyen Ai Quoc et il vivait à l'époque à Whampoa, près de Canton, où il travaillait déjà pour le succès du communisme en Indochine et ailleurs.

Dès mon retour en France en 1946, je me suis efforcé à décider mes amis politiques du M.R.P. à s'opposer à Ho Chi Minh et à travailler pour que s'établisse une « Communauté de l'Union Française ».

En entrant à l'Assemblée de l'Union Française j'ai eu l'espoir qu'elle serait l'amorce d'une telle Communauté d'Etats Associés, groupant la France et ses anciennes Colonies.

J'ai été écouté avec sympathie par beaucoup.

Hélas ce ne fut pas suffisant pour entraîner la politique française dans la bonne direction.

Beaucoup de « boat people » ont payé de leur vie cette funeste erreur et beaucoup d'autres aussi à Dien Bien Phu et ailleurs.

Puisse l'évolution actuelle amorcée au Cambodge s'étendre à toute l'Indochine !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de mes sentiments les plus distingués et les meilleurs.

J. COVILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AMICALE

Les membres de notre Amicale ont reçu, récemment, une convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 Mai.

Seuls ont été invités à assister à cette assemblée les adhérents à jour de leur cotisation, c'est-à-dire : ceux qui ont réglé au moins l'une des deux cotisations de 1991 et 1992. Il est possible que l'application de cette règle ait eu pour effet de laisser de côté certains amis de vieille date qui ont oublié de verser depuis 1990. Il est encore temps qu'ils régularisent leur situation en envoyant à l'Amicale la cotisation de 1992. Ils recevront alors une convocation.

Nous rappelons, d'autre part, que, lors de cette Assemblée Générale, il sera procédé au renouvellement complet du Comité Directeur. Ainsi qu'il a été indiqué dans la convocation, il appartient à ceux de nos amis qui sont actuellement membres de cet organisme de nous faire savoir s'ils souhaitent le renouvellement de leur mandat pour les six années à venir. Jusqu'à présent, cinq d'entre eux seulement nous ont fait part de leurs intentions à ce sujet.

Quant aux adhérents qui ne sont pas actuellement membres du Comité Directeur, et auxquels un appel a été adressé, dans la convocation, pour qu'ils apportent leur concours au fonctionnement de l'Amicale, en acceptant de participer aux travaux du Comité Directeur, (il s'agit, tout au plus, de l'assistance à deux ou trois réunions annuelles) nous n'avons enregistré encore que sept candidatures.

Les statuts de l'Amicale prévoient que le Comité Directeur peut atteindre jusqu'à quarante-cinq membres. Il y a donc encore place pour de nombreuses personnes de «bonne volonté»

FONDATION ROBERT SCHUMAN

Nous avons reçu de notre ami Fernand Chaussebourg quelques précisions concernant la création d'une Fondation Robert Schuman qui a été évoquée lors de la réunion du Comité Directeur du 31 Janvier 1992, ainsi que nous l'avons relaté dans le compte-rendu de cette réunion paru dans le numéro 52 du «M.R.P. vous parle» de janvier-février 1992. Nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur faisant part, ci-après, de ces précisions :

La création d'une «Fondation Robert Schuman» a eu lieu à l'initiative du Groupe de l'Union Centriste du Sénat et, notamment, grâce à l'action du Président Louis Jung, Sénateur du Bas-Rhin, et du Secrétaire Général du Groupe U.C. Jean-Dominique Giuliani. La donation constitutive a été consentie par l'Union Centriste.

Cette initiative est complémentaire, notamment, de celles qui ont abouti à la constitution des Fondations «Conrad Adenauer» en Allemagne, et «de Gasperi» en Italie.

Par décret du Ministère de l'Intérieur, en date du 18 Février 1992, paru au Journal Officiel du 21 Février 1992, la Fondation Robert Schuman, dont le siège est 31 rue de Tournon, à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Les membres de l'Amicale du M.R.P. pourront adhérer à la Fondation quand les démarches nécessaires pour le fonctionnement auront été effectuées.

SON SEAU D'EAU A LA TETE

«NOUS EN AVONS ASSEZ DE JOUER DE LA GUITARE SOUS LES FENETRES D'UNE BELLE
QUI NE RÉPOND QU'EN NOUS JETANT SON SEAU D'EAU À LA TETE».

Georges BIDAULT

Ce «mot» de Georges Bidault illustre les tentatives de séduction du MRP multipliées en direction de la SFIO, dans les années 50.

Sans parler des «tuiles qui remontent sur le toit», Georges Bidault qui avait le secret pour parler par paraboles ou allégories, a enrichi le vocabulaire politique avec ses «mots» et formules-choc - tantôt humoristiques ou cinglantes, tantôt insolites ou ésotériques, toujours imagés ou symboliques - qui tranchent avec le conformisme du style de la classe politique traditionnelle. Ainsi, «il est plus facile de se laver les dents dans un verre à pied que de se laver les pieds dans un verre à dent...»

L'ensemble des centaines de «mots» de notre président-fondateur en novembre 1944 pourrait constituer un florilège linguistique sans précédent. Encore faudrait-il les réunir, les sélectionner et les publier. Nul ne serait plus qualifié pour une telle anthologie que «l'Association des Amis de Georges Bidault».

G.V.

Georges GAUTIER
Hanoï au soleil de sang
La fin de l'Indochine française

Nous recommandons à nos lecteurs le livre du Gouverneur Général Georges Gautier, qui était Secrétaire Général du Gouvernement Général de l'Indochine pendant la guerre et l'occupation japonaise.

Comme Jean Coville, dans la lettre au directeur du Figaro que nous publions dans ce journal, Georges Gautier estime que la guerre d'Indochine pouvait être évitée.

Mais il aurait fallu que le Gouvernement français et notamment son chef aient une claire vision de la nécessité de la transformation de nos colonies en Etats indépendants associés à la France.

L'Amiral Decoux, qui avait courageusement résisté aux Japonais pendant la guerre et avait acquis l'estime des populations vietnamiennes, cambodgiennes et laotiennes, était assurément le plus qualifié pour opérer cette transformation. Mais il fut éliminé par de Gaulle et remplacé par l'Amiral Thierry d'Argenlieu, qui n'obtint jamais l'estime de ces populations.

Le livre de Georges Gautier est un livre d'histoire qui mérite d'être lu.

Publié par la Sté de Production littéraire, 184 rue de Vaugirard Paris 15^e.

AMIS DECEDES

Jean BOYER Paris 5ème
Madeleine CABON..... Paris 17ème
Jeanne CATOIRE Arras
Félix CABUT St Etienne
Georges PREGERMAIN Paris 15ème